

COMMUNICATION BUDGETAIRE DE LA MAIRE SUR LE BUDGET 2021

Le budget primitif 2021, premier de cette nouvelle mandature, s'inscrit dans un contexte inédit de crise sanitaire, sociale et économique. Comme cela a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), le coût de la crise pour Paris a été estimé à 800M€ pour 2020, et devrait encore s'accroître en 2021. La Ville est en effet particulièrement affectée du fait de la structuration de son économie, son marché de l'emploi, sa dimension internationale et son offre culturelle¹.

En effet, les conséquences de la crise sur les finances de la Ville sont considérables, qu'il s'agisse de l'augmentation de nos dépenses (+260M€ par rapport au BP 2020) ou de la baisse de nos recettes (- 540M€ par rapport au BP 2020) selon les prévisions d'exécution.

En 2020, la Ville a en effet enregistré des pertes de recettes fiscales à hauteur de 457 M€ notamment en raison du ralentissement du marché immobilier et de l'activité touristique (-150 M€ de DMT0 et -62 M€ de taxe de séjour). Par ailleurs, avec les confinements successifs, les recettes de gestion (crèches et centres de loisirs notamment) ont diminué de près de 38,5 M€. Parallèlement, les dépenses de la ville ont augmenté de 146 M€, afin d'être en mesure de protéger la population et maintenir le fonctionnement des services publics, par le déploiement d'aides (+7,5 M€ pour soutenir les familles à cause de la fermeture de la restauration scolaire), l'achat d'équipements de protection individuelles pour les agents pour environ 50 M€ et l'apport de 34 M€ supplémentaires pour le RSA. La ville a également mis en place un plan de relance inédit à hauteur de 200M€, voté à l'unanimité par le Conseil de Paris cet été, permettant de venir en aide aux plus précaires et aux acteurs les plus touchés, notamment le secteur culturel, les associations et les commerçants.

La dette totale de la collectivité aura donc augmenté de 671 M€ à l'issue de l'exercice 2020, augmentation due pour l'essentiel aux conséquences de la crise COVID.

Cette situation et les choix qui ont été fait en 2020 pour répondre à la situation d'urgence pèsent nécessairement sur la construction du budget pour 2021. La capacité d'autofinancement, indispensable pour assurer la relance et pouvoir poursuivre nos interventions auprès des plus fragiles, a été fortement obérée, sans que les différentes mesures gouvernementales de soutien envers les collectivités locales n'aient bénéficié à la Ville.

Malgré l'ensemble des incertitudes à venir, et des discussions en cours sur le projet de loi de finances, le budget 2021 est un budget de combat et d'engagement, dont les objectifs sont de préparer la sortie de crise, renforcer sa politique sociale à la hauteur des besoins et de financer les investissements au service de la ville de demain.

¹ En effet, la perte d'activité, entre le 14 mars et le 11 mai 2020, est estimée pour Paris à 37,5 %, contre 34,5 % à l'échelle nationale, selon la [note d'analyse de l'Atelier parisien de juillet 2020](#).

1. Le budget 2021 prévoit une augmentation des dépenses de fonctionnement pour soutenir les plus fragiles et une poursuite de la politique d'investissement pour assurer la relance économique parisienne

Les documents relatifs au DOB avaient permis de communiquer aux conseiller.e.s de Paris les principales hypothèses du budget primitif 2020. Ces éléments sont confirmés et détaillés dans les documents présentés dans le cadre de ce débat budgétaire.

Une stratégie budgétaire d'augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement, malgré la baisse des recettes, pour préparer la sortie de crise

Tout d'abord, conformément à notre engagement, le pouvoir d'achat des Parisien.ne.s est préservé avec la décision de ne pas augmenter le taux des taxes foncières².

Bien que les **recettes de fonctionnement** soient en baisse par rapport à l'année dernière, le budget pour 2021 répond à l'urgence de la crise par une augmentation maîtrisée des dépenses.

Ainsi, en fonctionnement, les dépenses atteignent 8 180,41 M€, en hausse de 2,1 % par rapport à l'année dernière. Cette hausse résulte directement des conséquences de la crise de la Covid-19. Par ailleurs, les dépenses de gestion progressent en raison de la mise en œuvre de projets structurants de la mandature, comme la transition écologique, la création de la police municipale parisienne, la ville du quart d'heure ou l'alimentation durable. En outre, les dépenses de péréquation (+ 45,4 M€) et le CAS amendes (+28 M€) sont des postes de dépenses qui augmentent par rapport à 2020.

La masse salariale progressera de + 1% par rapport au BP 2020, et s'établira à 2 491,2 M€ au BP 2021.

585 créations d'emplois sont proposées à ce budget, dont des renforts temporaires dans les établissements scolaires. Ainsi, la progression de la masse salariale marque l'ambition de la collectivité de répondre à l'impact de la crise sanitaire, mais également de concrétiser les priorités de la mandature : la police municipale, la végétalisation et la transformation de l'espace public, la territorialisation de l'action municipale et l'unification et la territorialisation de l'action sociale. Elles permettront aussi d'accompagner l'ouverture de nouveaux équipements et de renforcer les services.

La progression de la masse salariale permettra de financer non seulement les facteurs de progression inéluctables tels que le Glissement vieillesse technicité (GVT), la progression du SMIC ou l'application des mesures gouvernementales. L'effet de ces mesures sur la masse salariale en 2021 sera de l'ordre de 15 M€.

La masse salariale marque également l'engagement de la collectivité en matière de politique RH, comme la politique de promotions, qui donnera lieu à délibération à cette même séance du Conseil.

² Le taux de taxe foncière cumulé pour les Parisien.ne.s n'évoluera pas en 2021. Pour rappel, le taux fixé à 13,5% est en dessous de la moyenne nationale et des grandes villes (Lyon 29,81% ; Bordeaux 46,38% ; Toulouse 48,15% et Montpellier à 52,86%).

La masse salariale progresse néanmoins de façon résolument modérée, signe de la volonté de maîtrise de nos dépenses et d'une gestion sérieuse.

Par ailleurs, la Ville assume sa responsabilité de contributrice aux budgets de ses principaux partenaires. Ainsi, la hausse de notre contribution au budget spécial de la Préfecture de police s'explique par l'augmentation de la contribution versée à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), portée à 94,1 M€, afin de financer le plan de modernisation de la brigade ainsi qu'une partie des effets de la crise sanitaire. La contribution versée à Ile-de-France Mobilités (IDFM), progresse également (de 3,9 M€) pour s'établir à 396 M€. Enfin, la contribution au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) s'élève à 100,4 M€, en repli de 4 M€ par rapport au BP 2020, en raison de la baisse des tonnages observée en 2020, du fait de la crise sanitaire.

Les **recettes de fonctionnement** sont estimées à 8 564,4 M€, en baisse de 1,1 % par rapport au BP 2020. Cette diminution s'explique notamment par la perte de dynamique de la fiscalité immobilière et de la baisse d'activité touristique, dues à la crise de la COVID-19. Par rapport à 2020, les recettes issues de la fiscalité directe locale diminuent; plus particulièrement, en matière de fiscalité immobilière, la forte baisse observée en 2020 implique une inscription prudente des DMTO à hauteur de 1 587 M€, à comparer aux 1650 M€ prévus au BP 2020. Par ailleurs, la dotation globale de fonctionnement devrait diminuer de 26,6 M€ par rapport à 2020. Enfin, le budget acte le maintien de l'exonération, jusqu'au 30 juin 2021, des droits de voirie appliqués aux commerces installant des terrasses sur le domaine public. Cette mesure, qui conduit à une perte de recettes de 17,4 M€ par rapport au BP 2020, s'inscrit dans la poursuite du plan de soutien décidé par le Conseil de Paris en faveur des acteurs économiques particulièrement exposés à la reprise de la crise sanitaire.

Les recettes de loyers capitalisés sont en outre inscrites à hauteur de 54,1 M€, conformément à la dérogation octroyée par le Gouvernement, en diminution de 77,9 M€ par rapport à l'exercice précédent.

En **investissement**, les dépenses s'inscrivent à hauteur de 1 448,9 M€, hors remboursement d'emprunt, à comparer avec celles exécutées lors de la première année de la précédente mandature, en 2015, soit 1 397 M€. Parmi ces dépenses, 40% sont fléchées vers la politique de l'aménagement des territoires et habitat et 13 % vers la culture, vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs. Les recettes, évaluées à 552,3 M€ hors nouveaux emprunts, sont en légère progression (12,1 M€) par rapport au BP 2020. Ces ressources d'investissement proviennent majoritairement de la politique d'aménagement des territoires et habitat.

Des marges de manœuvre financières fortement réduites compte-tenu des conséquences exceptionnelles de la crise sanitaire, sociale et économique sur les finances parisiennes

Les décisions prises pour lutter contre la crise sanitaire et soutenir l'ensemble des Parisien.ne.s, ainsi que les conséquences sur les recettes de la COVID-19, affectent fortement la capacité d'autofinancement pour 2021. En effet, Paris, tout comme les autres grandes villes de France, constate une chute sans précédent de son épargne. Cette

épargne dégagée permettait ainsi de financer l'investissement. Toutefois, il est de notre responsabilité de prendre les décisions nécessaires au maintien de l'activité économique et de l'emploi, et pour soutenir les plus fragiles face à la crise sociale. Plus que jamais, notre rôle est de poursuivre l'accompagnement de l'investissement local ; ne rien faire aurait un coût financier et humain bien plus important. Pour financer ces priorités, l'endettement de la ville augmentera l'an prochain.

La crise de la Covid-19 induisant une perte de recettes et une hausse des dépenses en fonctionnement, pour 2021 l'épargne brute s'élèvera à 384 M€, contre 652,8 M€ au BP 2020, soit une baisse conséquente de près de 41 %. Selon une étude menée par France urbaine³, le montant global de la crise pour les grandes villes et intercommunalités serait à hauteur de 2 Md€ induisant mécaniquement une ponction, en moyenne d'un tiers de l'épargne brute.

La capacité de financement des investissements de la ville, en 2021, s'établit donc à 936,3 M€, correspondant à la somme des recettes réelles d'investissement (552,3 M€) et de l'épargne brute (384 M€). Cette capacité de financement des investissements couvre, en 2021, 65 % des dépenses prévues, l'épargne brute y contribuant pour 27 %. Par conséquent, l'autorisation d'emprunt est fixée à 780,6 M€. Sur la base d'une dette d'environ 6428 M€ au 1er janvier 2021, dont 650 M€ directement liés à la crise sanitaire, et dans l'hypothèse d'une saturation de l'emprunt en 2021, la dette totale au 31 décembre 2021 s'établirait à 7 053,5 M€. La durée de désendettement de la collectivité, en lien avec le niveau réduit de l'épargne brute, serait alors de 18,37 ans. Il est toutefois important de rappeler qu'à la différence de l'État, l'emprunt d'une collectivité ne sert qu'à financer une partie de ses investissements, et non son fonctionnement. Parler de dette d'une collectivité, c'est ainsi évoquer les investissements qu'elle réalise sur son territoire au service de l'amélioration des services publics et du cadre de vie.

Les conditions d'emprunt proposées à la ville sont particulièrement favorables. En effet, Paris profite à la fois d'un contexte de taux bas généralisés et d'un écart moyen aux obligations émises par l'État (OAT) stable à 0,25%, qui reflète une signature appréciée par les investisseurs. Par ailleurs, la diversification des sources de financements et la limitation de notre exposition aux variations des taux d'intérêt permettent à la ville d'assurer une gestion prudente de sa dette. Enfin, et malgré la situation inédite dans laquelle se trouve la Ville de Paris, les agences Fitch Ratings et Standard and Poor's ont confirmé, en octobre 2020, la notation « AA », meilleure note possible pour une collectivité locale française, signe de sa solidité financière et de la qualité de sa gestion. Cette note s'accompagne d'une perspective négative liée aux effets de la crise sanitaire sur l'exécution budgétaire de la collectivité.

Le débat parlementaire, actuellement en cours, sur les projets de loi de finances implique de nombreuses inconnues financières pour 2021

Au-delà des conséquences financières de la crise Covid, nous ne connaissons pas encore la version définitive de la loi de finances pour 2021. Certaines incertitudes subsistent,

³ Association d'élus regroupant les grandes villes, intercommunalité et métropole

au-delà des évolutions traditionnelles de dépenses de péréquation observées ces dernières années, du fait de plusieurs dispositions qui, adoptées, auraient un impact négatif significatif pour les finances locales. À titre illustratif, l'amendement du Gouvernement adopté au sein du PLF 2021, qui prévoit le décalage de la date de référence pour calculer la fraction de TVA compensant la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, priverait Paris de la dynamique de TVA d'environ 13 M€ en 2021 et 42 M€ en 2022. En outre, les articles 2 et 7 du 4^{ème} projet de loi de finances rectificative conduisent à une réduction des recettes affectées au compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » (« CAS Amendes »), avec pour conséquence un prélèvement de 71 M€ pour Paris, prévu initialement à 45 M€. Les conséquences financières de ces mesures pour les collectivités n'ont vraisemblablement pas présidé à leur élaboration mais elles viennent obérer encore davantage la capacité des collectivités, dont la ville de Paris, à dégager des financements nécessaires pour faire face à la crise.

A l'inverse, retenons qu'en appliquant au budget primitif 2021 les nouvelles sources de recettes proposées par la Ville au législateur (126 M€) dans le cadre du PLF⁴, ainsi que le remboursement de la seule dette sociale due par l'État au titre de l'année 2020 (119 M€ pour Paris), les recettes du BP 2021 auraient été majorées de 245 M€. L'épargne brute serait ainsi portée à 629 M€, et l'autorisation d'emprunt réduite de 245 M€. En conséquence, la durée de désendettement aurait alors été de 10,8 ans.

2. Le budget 2021 repose sur un équilibre entre le respect des engagements pris pendant la campagne, notamment en finançant les investissements essentiels aux transformations sociales et écologiques, et la nécessité de mettre en œuvre des politiques de solidarité et de relance dans cette période exceptionnelle

Le budget pour 2021 a pour principal objectif de soutenir les Parisiennes et les Parisiens face à l'urgence sanitaire, sociale et économique

Depuis le début de la crise sanitaire, Paris a fait beaucoup pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences en termes de non recours ou de retard aux soins et de creusement des inégalités sociales de santé. Le budget 2021 permet de poursuivre notre objectif de protection des Parisiennes et des Parisiens, en maintenant un haut niveau d'engagement dans le renforcement de l'offre de soins et dans la prévention, et de poser les bases de la future Direction de la santé publique de la Ville de Paris. Le budget prévoit ainsi 31,1 M€ au titre des dépenses de santé et de prévention.

Une enveloppe supplémentaire de 7,5 M€ est prévue spécifiquement afin de financer une stratégie ambitieuse de contrôle de l'épidémie de Covid-19 en 2021. Ce financement permettra de renforcer les actions de dépistage et de promotion de la santé menées par la Ville, en coordination avec l'ARS, notamment les centres de dépistage, les équipes

⁴ Amendements visant à relever le taux DMT0 pour les départements qui le souhaitent, à également relever la majoration relative à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à autoriser des modalités de calcul spécifiques pour la taxe de séjour applicables aux logements loués sur les plateformes numériques – cf. également partie 3.

mobiles pour les opérations de dépistage ciblé, l'achat des tests, l'embauche de professionnels paramédicaux pour assurer le dépistage récurrent des personnels médico-sociaux et des populations les plus exposées. Elle permettra également à la Ville de Paris de jouer pleinement son rôle dans la logistique locale des futures campagnes de vaccination.

Le budget 2021 prévoit également d'accompagner les Parisiennes et les Parisiens qui subissent les conséquences économiques et sociales de la crise. Depuis janvier, la Ville a enregistré 7 500 nouveaux allocataires du RSA, soit 13% d'augmentation. Le budget 2021 prévoit ainsi 422 M€ de dépenses liées au RSA, dépenses en hausse de près de 23M€ par rapport à 2020. Ces dépenses comprennent à la fois les allocations versées (385M€) ainsi que les dispositifs d'accompagnement des bénéficiaires mis en place par la Ville.

L'effort de la ville sera ainsi poursuivi pour accompagner les Parisiennes et les Parisiens les plus fragiles dans le cadre de l'**acte II du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion** et pour accueillir plus dignement les personnes venues chercher refuge à Paris bien que cela relève de la compétence de l'État. Malgré la contrainte budgétaire, Paris fait le choix d'intensifier son soutien au secteur associatif pour pérenniser et ouvrir de nouvelles structures d'accompagnement et d'hébergement dans les mairies d'arrondissement, à l'instar de la relocalisation de la halte humanitaire dans l'ancienne mairie du 1er arrondissement, l'ouverture du restaurant administratif de l'Hôtel de Ville pour servir 200 repas chauds chaque soir, l'ouverture d'un accueil de jour et d'une halte de nuit dédiés aux femmes dans le 18e arrondissement.

De plus, des actions **d'accompagnement au retour à l'emploi** des personnes en difficultés sont renforcées, notamment grâce au plan « *Paris Boost Emploi* ». Ce plan, tourné prioritairement vers les jeunes, prévoit notamment des outils de formations professionnalisantes pour accompagner les Parisiennes et Parisiens vers les emplois de demain. Ainsi, la Ville de Paris renforcera les dispositifs « Paris Code » et « Paris Fabrik » (1M€), respectivement dédiés aux métiers du numérique et à ceux de la fabrication. Elle diversifiera cette offre de formation en direction de deux nouveaux secteurs d'activité de proximité : l'un consacré à la formation des métiers des services à la personne (un secteur que la crise sanitaire a particulièrement mis en avant), l'autre aux métiers de l'agriculture durable (0,5M€) pour accompagner le développement d'une agriculture nourricière et diversifiée qui respecte le vivant. Un moyen aussi d'anticiper le départ à la retraite d'agricultrices et agriculteurs franciliens au cours de la prochaine décennie et garantir l'approvisionnement de Paris en alimentation biologique, durable et locale. Les Cours municipaux d'adultes (CMA) seront également mobilisés pour garantir un meilleur accès à l'emploi pour toutes et tous.

S'agissant spécifiquement des **mesures sociales d'insertion par l'emploi**, 400k€ sont destinés à l'appel à projet « Dynamique emploi » proposant des parcours personnalisés aux publics éloignés de l'emploi, 600k€ pour les dispositifs destinés aux indépendants et 200k€ aux jeunes diplômés et 300k€ dédiés au dispositif Premières heures, destiné aux personnes en situation de grande exclusion sociale afin de les accompagner de manière progressive à la reprise d'une activité professionnelle. Le budget global alloué à l'insertion professionnelle augmente et s'inscrit à 15 M€ (soit +1,4 M€ par rapport au BP 2020).

Les dépenses d'apprentissage sont portées à 5,2 M€, également en augmentation de 0,8 M€ pour permettre le recrutement de 600 apprentis supplémentaires afin de conforter l'apprentissage comme voie de pré-recrutement, conformément à la mise en œuvre du plan *Boost emploi* adopté par le conseil de Paris en novembre dernier.

Par ailleurs, le budget alloué à **l'insertion par l'activité économique** (IAE) et l'économie sociale et solidaire, représentant 14,3 M€, est en hausse de 1,6 M€ par rapport au BP 2020, pour assurer les moyens consacrés aux dispositifs d'insertion et de formation des publics les plus éloignés de l'emploi. A titre illustratif, 4,9 M€ de subventions d'accès à l'emploi sont prévues, dont 0,7 M€ pour financer le programme « Toutes championnes, tous champions », sont octroyées afin de proposer à 1 000 personnes un parcours de formation dans la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. En outre, une subvention de 3,2 M€ est octroyée à la Mission locale de Paris et 3,4 M€ sont par ailleurs inscrits au titre de la formation pour l'emploi, en progression de 0,5 M€ par rapport au BP 2020.

Le budget 2021 accorde également une place importante au soutien du tissu économique parisien et des commerçants, particulièrement touchés par la crise

Certaines **mesures d'urgences en faveur des commerces** ; établies pendant le premier confinement, ont été prolongées. C'est le cas du dispositif des terrasses éphémères, maintenu jusqu'au 30 juin 2021 (17M€), qui permet une occupation gratuite de certains espaces, en contrepartie d'un renforcement des engagements des commerces en matière de respect des cheminements piétons, de maintien de la propreté des installations et alentours et de limitation des nuisances sonores pour les riverains.

Par ailleurs, le budget dédié à la modernisation et de développement des commerces et marchés parisiens augmente significativement, pour atteindre 8,5 M€, contre 3,9 M€ au BP 2020.

La création de nouveaux lieux constitue un levier essentiel de la **politique de développement économique** de la Ville, notamment dans les quartiers populaires : il s'agit en effet de créer des espaces supplémentaires de programmation de locaux dits « innovants » (nouveaux lieux de travail, de recherche, d'enseignement, lieux pluriels, nouvelles formes de commerce etc.) ainsi que d'accompagner la transformation urbaine des sites aux portes de Paris.

Par ailleurs, la Ville se fixe pour objectifs la **préservation de la diversité commerciale** et la valorisation de nos commerces et de nos artisans de proximité. Dans cette perspective, la Ville se dotera, en 2021, d'un outil stratégique « commerce et proximité », qu'elle abondera de 40M€ sur la mandature, afin d'être en mesure de soutenir les commerçants confrontés à des difficultés de trésorerie, y compris par des opérations d'acquisition temporaire de locaux. La mise en œuvre de ce dispositif permettra par ailleurs de lutter contre la désertification commerciale, la mono-activité ou encore la vacance forte et favorisera un tissu commercial plus dense et équilibré dans les périmètres ciblés, notamment dans les quartiers populaires.

Nous poursuivrons également une politique ambitieuse d'animation commerciale, avec notamment le maintien d'un budget dédié au soutien des associations de commerçant, pour mettre en place des actions de proximité, par exemple le déploiement d'illuminations de fin d'année.

Une attention renforcée sera également portée à l'entretien courant de nos marchés découverts. Le budget 2021 permet enfin de poursuivre le programme « Redémarrer autrement », à hauteur de 6M€ afin de soutenir les initiatives écologiques portées par les acteurs économiques parisiens (entrepreneurs, commerçants, artisans, professions libérales, structures de l'ESS), notamment en matière d'adaptation des locaux commerciaux.

En 2021, la Ville poursuivra par ailleurs ses politiques en faveur d'un territoire plus accessible, inclusif et propice à la mixité sociale

La réduction des inégalités sociales est un objectif constant de l'action municipale parisienne dans le domaine de la **petite enfance**. Pour mieux accueillir les tout-petits, le budget primitif 2021 prolonge l'effort continu depuis 2001 pour élargir l'offre de places en crèche et constamment améliorer la qualité d'accueil. Paris est le 1er département de France en matière de petite enfance, et poursuit son action avec 384 nouvelles places prévues, tous modes de garde confondus, pour répondre aux besoins des familles. L'exigence en matière éducative et sanitaire est toujours plus grande, avec 100% de personnels qualifiés, des repas composés de 85% d'alimentation durable dont 100% de lait et de petits pots biologiques.

À **l'école et au collège**, nous amplifions également l'effort budgétaire pour garantir aux élèves de bonnes conditions d'apprentissage, dans le contexte particulier de la crise de la Covid-19. Pour garantir l'application du protocole sanitaire dans les établissements scolaires, 250 postes de renforts temporaires sont créés sur le nettoyage des écoles. Dans les écoles, l'entretien des bâtiments fait l'objet d'un investissement renforcé à 10,6M€, afin d'assurer la sécurité des enfants et des personnels. Plusieurs opérations débiteront comme la rénovation de l'école Bruneseau Nord dans le 13ème arrondissement et la construction de l'école polyvalente rue de Constantinople dans le 8ème arrondissement. Notre ambition éducative se manifeste également à travers des programmes renouvelés comme l'opération « Tous mobilisés » ou les classes de découverte qui représentent un engagement de 9,5M€.

Par ailleurs, dans le contexte de crise sanitaire et économique, le **logement** figure plus que jamais parmi les priorités de la nouvelle mandature à venir. Dans ce cadre, l'effort considérable réalisé sous la mandature précédente sera poursuivi, notamment en portant le taux de logements sociaux à 25 % d'ici 2025. Dans cette perspective, le budget 2021 continuera d'allouer d'importants moyens financiers à la politique du logement. En particulier, 148M€ seront consacrés à l'amélioration du taux de logements sociaux dans notre Ville, dans le cadre d'un rééquilibrage territorial vers le centre et l'ouest parisiens. Les politiques de conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux comme la politique de préemption dans le secteur diffus ou la transformation de bureaux seront de nouveau mobilisés. En outre, afin de développer **l'accession à la propriété abordable** et de produire de nouveaux logements à prix maîtrisés dans la durée, le budget 2021 capitalisera la Foncière de la Ville de Paris, à hauteur de 3M€ afin de lui

permettre de lancer ses premières opérations dès 2021 et de produire rapidement 1 000 logements à prix abordable.

Par ailleurs, la rubrique « Vie sociale et citoyenne », destinée à financer les **politiques de promotion de l'égalité**, représente 2,3 M€ au BP 2021, composée des dépenses consacrées à l'égalité femmes-hommes (1,2 M€) et à la lutte contre les discriminations (0,7 M€), notamment contre les LGBTQI+. Ce budget augmente de 0,6 M€ par rapport à l'an dernier, du fait notamment de l'extension du dispositif de lutte contre la précarité menstruelle à 40 collèges. En cohérence avec ses engagements en faveur de l'égalité et notamment à la prise en compte des enjeux liés au genre dans l'espace public, la Ville de Paris souhaite initier, au cours de l'année 2021, une démarche de budgétisation sensible au genre. Cette démarche vise à promouvoir des politiques correctrices favorisant l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

S'agissant de l'**accessibilité**, 8,6 M€ sont inscrits pour couvrir les travaux de mise en accessibilité des équipements municipaux pour les personnes en situation de handicap. Les équipements concernés sont les bâtiments scolaires (3,3 M€), les bâtiments administratifs (1,4 M€), les équipements culturels (1,1 M€), les mairies d'arrondissement (1 M€), les équipements sportifs (0,9 M€), les équipements de petite enfance (0,3 M€), les espaces verts (0,4 M€), et les équipements sociaux (0,2 M€).

Enfin, en 2021, la Ville poursuivra le **renforcement de ses politiques vis-à-vis des séniors**. Par exemple, la réouverture, dans le courant du premier trimestre de l'année, de l'Ehpad Belleville, géré par le CASVP, s'accompagnera d'une augmentation de capacité de 5 places pour atteindre 94 places, 100% habilitées à l'aide sociale, permettant d'accueillir les séniors parisiens les plus fragiles. Un accueil et accompagnement renforcés des personnes dépendantes seront par ailleurs assurés dans nos établissements avec l'ouverture d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA), d'une capacité de 12 places prévue début 2021 au sein de l'EHPAD Harmonie, ainsi qu'un PASA de 12 places au sein de l'EHPAD Huguette Valsecchi. Enfin, Paris poursuivra ses actions en faveur de la prévention de la perte d'autonomie et de la lutte contre l'isolement en s'appuyant sur la Conférence des financeurs de Paris, qui a pour objectif de déployer une stratégie de prévention globale de la perte d'autonomie. 5,9 M€ sont prévus pour cette action, soit une hausse de 0,7 M€ par rapport à 2020. L'élaboration du prochain schéma séniors 2022-2026, sera organisée en 2021 de façon concertée et participative ; ce dernier permettra notamment de tirer les conséquences de la crise sanitaire.

La culture et le sport, dont les acteurs ont particulièrement souffert pendant la crise, demeurent des priorités de la Ville de Paris en 2021

Dans ce contexte contraint et particulièrement fragilisant pour les milieux culturels, la Ville soutient les acteurs de la culture, dont le maintien des activités sont indispensables au rayonnement de la Ville et au vivre-ensemble. Dans cette perspective, le soutien à la création est assuré dans tous les domaines artistiques, notamment à travers des subventions accordées aux établissements culturels, par les appels à projets dans les domaines du spectacle vivant, de la musique et des arts visuels. Nous renouvellerons par ailleurs l'organisation de l'événement « l'Été particulier », offre culturelle et sportive sur l'espace public, dans une version amplifiée, ainsi que la Nuit Blanche, dont nous

célébrerons les 20 ans en 2021. En outre, le budget 2021 permettra de conforter la priorité accordée aux actions culturelles d'éducation et de proximité, notamment en accordant des moyens aux conservatoires et aux bibliothèques. Ces dernières seront notamment l'incarnation de cette Ville du quart d'heure que nous promouvons. Enfin, les collections permanentes de nos musées municipaux demeureront accessibles à tous.

Dans le **domaine du sport**, outre les projets liés à des événements culturels, l'année 2021 sera marquée par la poursuite d'un soutien aux clubs de proximités et de haut niveau privilégiant le développement des actions en faveur des quartiers populaires et du sport féminin et par la poursuite du soutien au sport par la baisse des redevances sur les installations sportives affectées par les fermetures administratives. Nous engagerons par ailleurs le projet de réhabilitation de la piscine Pontoise et nous poursuivrons les investissements autour du gymnase et de la salle de sport de l'îlot Saint Germain.

Paris poursuit en 2021 sa politique d'investissements ambitieuse, notamment en faveur de la végétalisation des quartiers, ce qui sera confirmé dans le Programme d'Investissement de la Mandature

La ville investit massivement dans le territoire parisien afin d'améliorer la qualité des infrastructures et offrir un haut niveau de services publics, ainsi que d'adapter le territoire parisien aux défis climatiques. Malgré la crise que nous traversons, l'année 2021 s'inscrira ainsi dans la continuité des années précédentes en matière d'investissement et permettra de lancer les premiers projets prioritaires tels que la valorisation écologique de l'espace public et l'aménagement urbain.

La transformation de l'espace public, pour qu'il soit mieux partagé entre les différents usagers, plus apaisé et accueillant, sera l'une des principales priorités de la mandature à venir.

Nous transformerons ainsi l'espace public quotidien des Parisiennes et Parisiens en favorisant les **mobilités actives et la végétalisation des rues de Paris**. Ainsi, les pistes provisoires seront progressivement pérennisées et de nouvelles pistes créées dans le cadre du second Plan Vélo (11M€).

Le budget 2021 permettra de réaménager de nombreuses rues de Paris, notamment afin de renforcer la place des piétons dans l'espace public. **Devant les écoles, des "rues aux écoles" seront aménagées afin d'apaiser les accès aux établissements** (5 M€ pour la création de nouvelles « zones 30 »). En 2021, de nouvelles rues seront fermées ou limitées à la circulation et l'aménagement des rues débutera, avec l'installation de jeux pour enfants et une végétalisation partout où cela est possible.

En outre, le budget 2021 prévoit des investissements importants s'agissant de l'aménagement et de la végétalisation de l'espace public à l'échelle des quartiers. Au moins un quartier par arrondissement fera l'objet d'un réaménagement en 2021. Ces projets, pilotés avec les mairies d'arrondissement, seront élaborés dans le cadre d'une nouvelle méthodologie de travaux par quartier qui s'appuiera sur de grandes concertations avec les habitants et les usagers en veillant à améliorer la coordination entre les différents acteurs et à réduire les impacts des chantiers. Dans ce cadre, la

moitié des places de stationnement en surface seront progressivement supprimées pour servir pour d'autres usages (élargissement de trottoirs pour les piétons ; végétalisation ; jeux pour enfants ; terrasses de café ; etc.). Le budget prévoit ainsi 22,7 M€ pour mener ces projets (contre 18,9 M€ en 2020), dont 10 M€ consacrés à l'opération « végétalisation des quartiers ». Certains grands axes seront également végétalisés dès 2021.

Dans la perspective d'enrichir l'offre de transports en commun afin d'offrir des modes de mobilités alternatifs à l'automobile, les travaux du tramway T3 Ouest, de la porte d'Asnières à la Porte Dauphine, se poursuivront en 2021 (20 M€).

Végétaliser Paris est une réponse nécessaire au dérèglement climatique, à la crise de la biodiversité et un élément d'amélioration de notre cadre de vie. La nature rend la ville plus forte, plus résiliente, plus agréable et plus accueillante. Dans la même perspective, le **programme de développement de "cours Oasis"** dans les écoles poursuit sa lancée et sera amplifié: afin de faire de l'école la "capitale du quartier", autour de 25 nouveaux projets de cours seront lancés en 2021. Le programme oasis permet ainsi l'introduction de végétalisation, d'eau, d'ombre, de jeux, répondant à nos objectifs de débitumisation et d'un plus grand accès à la biodiversité. A partir de 2021, les cours s'ouvriront sur le quartier et permettront aux riverains d'avoir également accès à un espace vert. Des architectes et paysagistes aideront à améliorer le mode d'intervention pour qu'il soit plus sobre budgétairement et encore plus qualitatif pour les enfants.

Dans ce même objectif de végétalisation de la ville, le budget 2021 permettra la livraison de nouveaux espaces verts ouverts au public ou ayant bénéficié d'un réaménagement qualitatif. Il s'agit notamment du square Salamandre dans le 20ème arrondissement et de la dernière phase d'aménagement du Parc Martin Luther King dans le 17ème arrondissement. Des opérations de débitumage seront également poursuivies au profit de plantations en pleine terre, qui se traduiront notamment par la livraison en 2021 de plusieurs cheminements végétalisés sur le Boulevard Pasteur dans le 15ème arrondissement et de nouvelles plantations dans différents arrondissements issues des demandes de « permis de débitumer » portées par des Parisien.ne.s.

Le **développement de l'agriculture** sera une priorité avec de nouveaux projets soutenus en 2021. Lancés en 2016 par la Ville de Paris, les appels à projets Parisculteurs ont permis l'installation à Paris d'une quarantaine de projets, et plus récemment en petite couronne, qui produisent 800 tonnes de fruits, légumes, champignons, aromates et 500 000 fleurs par an. Un nouvel appel à projets incluant notamment plusieurs grands sites dans la Métropole sera lancé début 2021. La création de potagers et la plantation de vergers dans nos deux bois, nos parcs et dans l'espace public seront également au cœur de notre action afin de redonner à la végétalisation sa fonction également nourricière. Le soutien à l'agriculture sous toutes ses formes contribuera directement à la stratégie d'alimentation durable de la Ville et à la résilience du territoire, dont la préfiguration d'AgriParis qui sera poursuivie en 2021. Le nouveau plan alimentation durable 2021-2026 qui sera soumis au Conseil de Paris fixera un cap ambitieux pour Paris avec l'objectif de 100% d'alimentation durable dans la restauration collective municipale. Enfin le plan de sortie du plastique dans la restauration collective municipale sera également présenté au Conseil en 2021. **Les investissements en faveur d'actions promouvant une agriculture raisonnée de proximité et une**

alimentation éthique, atteignent 12,3 M€ en 2021, en hausse de 3,4 M€ par rapport au BP 2020. La Cité de la gastronomie se voit consacrer 0,6M€ pour l'acquisition des emprises foncières nécessaires à sa réalisation. 1,5 M€ sont consacrés aux restaurants et épiceries durables (0,5 M€), aux lieux de transformation alimentaire pour favoriser leur implantation sur le territoire parisien (0,5M€). 0,5 M€ sont en outre consacrés aux fermes couveuses d'activités agricoles. 2,5 M€ sont aussi consacrés à l'agriculture urbaine durable avec notamment des subventions versées à des projets favorisant l'alimentation durable (1,9 M€). 0,2 M€ sont consacrés au renouveau de la Ferme de Paris, ainsi que 0,2 M€ à la conversion de bois en potagers.

Le budget 2021 permettra également de poursuivre les **plantations de nouveaux arbres**, facteurs d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des îlots de chaleur et de maintien d'une diversité de la faune et de la flore en ville, dans le cadre de l'objectif de 170.000 arbres sur cette mandature. L'élaboration d'un plan arbres sera notamment conduite en 2021, regroupant toutes les mesures actuelles et nouvelles, dont une charte d'engagement pour les acteurs publics et privés, en faveur de la protection et du développement de l'arbre à Paris.

Les différentes actions en faveur de la préservation de la biodiversité, et la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie municipale « animal en ville » seront poursuivies et renforcées.

Le **budget de rénovation des équipements publics, en particulier à l'aune des objectifs du plan climat**, permettra d'améliorer la qualité environnementale de nos bâtiments, la végétalisation, l'accueil du public et l'ouverture sur le quartier. Des investissements massifs seront réalisés en la matière, 13,5 millions d'euros seront notamment dédiés à la modernisation des centres thermiques de nos équipements (chaufferie et ventilation). Paris continuera par ailleurs d'investir pour son patrimoine en assurant la **rénovation de lieux emblématiques** tels que l'Église des Billettes et le pronaos de l'Église de la Madeleine. Le budget d'entretien des fontaines ornementales passera de 1,140 M€ à 1,5 M€, ce qui permettra de les mettre en eau 10 mois par an. En outre, la Ville poursuivra le programme « Eco-rénovons Paris », qui permet d'accompagner la rénovation énergétique des immeubles d'habitat privé, afin de réduire leur impact environnemental et lutter contre la précarité énergétique ; 12 M€ sont ainsi prévus pour le versement d'aides aux copropriétés lauréates.

L'entretien et l'embellissement de l'espace public seront au cœur de nos actions, en sachant pouvoir s'appuyer sur des équipes de terrain engagées au quotidien

Les services de la **propreté** ramassent 3000 tonnes de déchets chaque jour ; plusieurs centaines de millions d'euros sont consacrés chaque année à la propreté, avec de nouveaux outils pour mieux nettoyer et de nouvelles poubelles ; près de 125 000 amendes ont été dressées en 2019 pour sanctionner les comportements qui salissent et polluent les rues de Paris.

Nous devons encore renforcer ces efforts pour faire de Paris une ville plus propre et moins salie, en continuant toujours à adapter nos manières de faire. Le travail engagé avec les mairies d'arrondissement pour le renforcement de la territorialisation des

politiques municipales, et qui se poursuivra en 2021, portera notamment sur le champ de l'entretien pour renforcer la lisibilité, l'efficacité et la réactivité de nos actions pour embellir nos espaces communs.

Le budget 2021 portera une attention particulière aux moyens de nettoyage des souillures du quotidien, et renforcer notre capacité d'intervention rapide. Un renforcement des effectifs Urgence propreté sera ainsi engagé en 2021. Les actions de remise en état suite à tags et graffitis seront aussi prioritaires (6,8M€, soit +2,8M€ par rapport au BP 2020); un renforcement des crédits est ainsi prévu au budget 2021 en ce sens. S'agissant du mobilier urbain relevant de la Ville, une procédure de remise en état de propreté systématique par quartier a commencé à être expérimentée en octobre 2020 et est appelée à se généraliser.

La modernisation des matériels de la Direction de la propreté et de l'eau (DPE), dans le cadre du déploiement d'énergies moins nuisibles à l'environnement et la santé mais aussi d'une recherche d'adaptation permanente aux plus près des besoins, sera également poursuivie ; à titre illustratif, 15,4M€ en 2021 (contre 14,25M€ en 2020) seront consacrés aux véhicules de la DPE.

L'année 2021 sera également tournée vers la prévention et la réduction des déchets, dans le cadre d'une trajectoire « Zero déchets valorisés ». Afin d'encourager le tri sur l'espace public, le déploiement des Trilib sera poursuivi en 2021 (2,8M€). Des dispositifs de tri de déchets alimentaires, adaptés aux différents besoins, continueront à être proposés aux Parisiens, à l'instar des actions engagées en 2020 qui ont permis de tester la collecte des déchets alimentaires des habitants du quartier sur une dizaine de marchés de proximité. Les actions de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets seront également renforcées en 2021 (augmentation de 0,94M€ en 2020 à 1,73M€ en 2021).

Enfin, le budget de l'année 2021 permettra également de financer une politique de sécurité renouvelée, au service de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens

Comme annoncé pendant la campagne, l'année 2021 consacrera la création de la Police Municipale, qui incarnera l'ambition de la politique de sécurité de la Ville. Elle devra ainsi permettre d'assurer la tranquillité publique par une présence de terrain visible et active, et de lutter contre les incivilités et infractions du quotidien.

Première étape dans le déploiement de cette Police municipale parisienne, le budget 2021, d'un total de 184 millions d'euros, permettra de poursuivre la stratégie de recrutement engagée en 2020. Le déploiement de la police municipale représentera un effort de 6,1 M€ pour son premier jalon en 2021. Ainsi, le budget emploi permet le recrutement, dès 2021, de 129 nouveaux agents, dans le respect notamment des objectifs de féminisation et de diversité. Le BP 2021 de la Ville financera également un montant de 3 M€ supplémentaires, correspondant à un effort en faveur de l'équipement des agents (notamment équipement de protection et de mobilité), à l'amélioration des conditions de travail dans les locaux de service (immobilier), ainsi qu'à l'engagement rapide du programme de formations (formations obligatoires de droit commun et formations adaptées aux missions et aux valeurs de la Ville de Paris : relation avec les habitants, prévention des discriminations, promotion de la déontologie, etc.).

Le cadre budgétaire, particulièrement affecté par la crise COVID-19, est aggravé par le désengagement de l'État auprès des collectivités

Comme cela a déjà été indiqué, la ville de Paris a subi de nombreuses pertes de recettes fiscales, tarifaires et domaniales et a engagé les moyens attendus dès le mois de mars 2020 pour protéger la population et assurer un maintien des services publics essentiels. Dans ce contexte, l'Etat a ~~e~~annoncé diverses mesures en faveur des collectivités locales mais sans qu'un seul de ces dispositifs ne bénéficient à la ville.

Aucune mesure de soutien annoncée par le Gouvernement pour faire face à la crise n'a été attribuée à la ville malgré l'ampleur exceptionnelle de la crise sur ses finances.

La troisième loi de finances rectificative, votée en juillet 2020, devait prévoir des dispositifs ambitieux au bénéfice des collectivités locales (dotation de compensation des pertes de recettes fiscales et tarifaires pour le bloc communal et avances remboursables DMTO pour les départements).

Toutefois, ces mesures de soutien ont, compte tenu des modalités de calcul retenues⁵, largement manqué leur objet. En effet, selon l'association France urbaine, sur les 750M€ annoncés concernant la dotation de compensation des pertes de recettes pour les communes, cette mesure conduirait en réalité à des dotations pour un total de 230M€ à 250M€. En outre, 80% des communes éligibles à la dotation de compensation compteraient moins de 1 000 habitants et parmi les 50 principaux bénéficiaires, 29 seraient des communes d'outre-mer et 17 des communes classées stations de tourisme. Comme la vaste majorité des grandes villes de France, Paris n'a pas été éligible à cette mesure présentée comme l'outil central du soutien étatique au bloc communal. En outre, et malgré les pertes importantes de DMTO, de recettes fiscales à l'instar de la taxe de séjour, Paris n'est pas non plus éligible, en tant que département, à l'avance remboursable liée aux DMTO, car les modalités de calcul retenues par les services de l'Etat conduisent à exclure les départements dont les recettes étaient élevées en 2019.

Par ailleurs, reconnaissant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales, l'Etat a annoncé un plan « France Relance », présenté comme un soutien inédit en faveur des collectivités, qui assurent 70% de l'investissement public en France. Or, à ce jour, les enveloppes envisagées pour financer des projets parisiens, dont l'intérêt pour le territoire au-delà de ses seuls habitants serait pourtant majeur, seraient évaluées à seulement quelques dizaines de millions d'euros. Ces montants ne permettront pas de soutenir significativement l'investissement à Paris.

Cette absence de soutien s'inscrit dans un contexte de désengagement structurel de l'État vis-à-vis des collectivités et particulièrement la ville de Paris

⁵ Le dispositif compense seulement les pertes de recettes fiscales et domaniales mais pas les pertes de recettes tarifaires, qui représentent pourtant une part importante parmi les recettes totales notamment pour les villes centres.

En dix ans, le montant des dotations versées à la ville de Paris par l'État a diminué de près de 60 %. Sur cette période, Paris a ainsi perdu un montant cumulé de 780 M€ de dotations. La Ville est ainsi contributrice nette à la solidarité territoriale, en finançant plus de 58% de la solidarité entre collectivités franciliennes et plus de 22% à l'échelle nationale, ce qui fait de la Ville la collectivité la plus solidaire de France sur le plan budgétaire. Pour la deuxième année consécutive, les dotations de l'Etat (549M€) s'établissent à un niveau inférieur aux dépenses de péréquation (655M€, soit +41M€ par rapport au BP 2020).

En cette période de crise, la dette sociale de l'Etat s'accroît fortement, venant confirmer la tendance existante. En 2020, la dépense cumulée au titre des trois allocations de solidarité (RAS/APA/PCH) est estimée à 581 M€, alors que les compensations perçues par la Ville, y compris au titre de la majoration du taux de DMTO, est de 462 M€. Ainsi, pour la mise en œuvre de ces allocations individuelles de solidarité prévues par la loi, l'État est donc redevable à la Ville de Paris de 119 M€ pour la seule année 2020. Depuis 2014, en suivant cette méthodologie, la dette sociale de l'État à l'égard de la Ville de Paris serait de 882 M€.

Dans ce contexte, Paris - associée à d'autres villes et départements - a formulé des propositions pour restaurer l'autonomie financière et fiscale des collectivités

La version du projet de loi de finances pour 2021, actuellement débattue au Parlement, telle qu'initialement proposée par le Gouvernement, ne contient aucune mesure ambitieuse visant à soutenir les collectivités pour faire face à la crise et ne reprend aucune proposition du rapport du député Jean-René Cazeneuve consacré à l'évaluation de l'impact de la crise du COVID 19 sur les finances locales.

Afin de faire du PLF 2021 un texte de soutien aux collectivités, nous soutenons les amendements proposés par les différentes associations d'élus (Association de maires de France, Assemblée des départements de France et France urbaine) au Gouvernement permettant d'apporter des ressources plus pérennes aux collectivités, sans peser sur les finances publiques de la nation.

D'une part, nous souhaitons permettre aux départements qui le souhaitent d'augmenter le taux du plafond des DMTO actuellement fixé à 4,5% à 4,8%. Cette mesure est soutenue par l'assemblée des départements de France (ADF) et était proposée par le député Cazeneuve dans le rapport pré-cité.

D'autre part, nous proposons de permettre aux collectivités du bloc communal de soutenir les professionnels de l'hôtellerie de leur territoire en autorisant des modalités de calcul spécifiques de la taxe de séjour applicables aux logements loués sur les plateformes numériques comme AirBnB. Cette évolution législative, comparable à ce qui est pratiqué dans d'autres capitales européennes, permettrait de limiter les distorsions de concurrence que nous constatons entre les professionnels de l'hôtellerie et les plateformes numériques, ainsi que de limiter le développement des locations de logements à des fins touristiques dans les zones tendues. Cette mesure est également soutenue par l'association de collectivités France urbaine. L'amendement adopté dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021 et soutenu par l'État ne répond pas aux

enjeux de soutien aux hôteliers et ne permet qu'une recette supplémentaire estimée à 2,5 M€, à compter de 2022.

Enfin, nous souhaitons que la possibilité soit donnée aux collectivités de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires jusqu'à 100% et non plus 60% comme la loi le permet actuellement. Cette mesure participerait ainsi à rendre disponibles des logements dans les secteurs de pénurie de logements. Cette proposition bénéficie aussi du soutien de l'association France urbaine.

Ces propositions pourraient ne pas aboutir, en l'absence de soutien du gouvernement dans le cadre des débats parlementaires (à l'exception d'une version modifiée de la proposition sur la taxe de séjour, cf. ci-dessus); elles ne conduiront donc vraisemblablement pas à améliorer les marges de manœuvre budgétaires de la Ville.

3. Face à l'urgence climatique, la ville adapte son budget

La Ville de Paris poursuit l'amélioration de la prise en compte des enjeux climatiques et de résilience dans ses projets municipaux dans son budget afin de répondre aux objectifs de la Stratégie de Résilience et du 3ème Plan Climat-Air-Énergie, adoptés respectivement en 2017 et 2018.

Durant l'année 2019/2020, la Ville de Paris s'est en effet investie, aux côtés de de la ville et métropole de Lille, la métropole de Lyon et celle de Strasbourg, en partenariat avec I4CE, pour construire un budget mesurant l'impact des dépenses sur les émissions de gaz à effet de serre. Cet outil méthodologique, première réflexion de ce type au niveau des collectivités, n'a pas pour objectif de comparer les collectivités entre elles mais d'identifier les dépenses qui sont favorables ou, à l'inverse, défavorables à l'environnement et ainsi éclairer les décisions de l'exécutif municipal en faveur du climat. Ainsi, cette année, et pour la première fois, la ville de Paris a évalué les dépenses de son compte administratif 2019 sous le prisme du climat grâce à cette méthodologie.

L'analyse a porté sur les dépenses dites « opérationnelles » de la Ville, représentant 4,4 Md€ sur un total de 10,8 Md€ mandatés en 2019, soit environ 40 %. Plus de 1 400 lignes budgétaires en fonctionnement et 420 lignes en investissement ont été analysées en fonction d'un arbre de décision défini par les villes expérimentatrices afin de définir si les dépenses ont des effets positifs ou négatifs sur les émissions de GES. Pour environ 80 % de ces dépenses opérationnelles, un impact carbone a pu être identifié (neutre, plutôt favorable, très favorable ou défavorable).

Près du quart des dépenses opérationnelles de la Ville, soit 1 Md €, sont classées très favorables ou favorables au climat. À titre d'exemple, le recours à l'énergie majoritairement verte du réseau de chaleur parisien (7 M€), les investissements en faveur des mobilités douces (43,7 M€), le financement de la rénovation énergétique des écoles (13 M€) ou des logements par l'intermédiaire de subventions aux bailleurs sociaux (29 M€), sont autant de dépenses ayant un impact positif sur le climat qui ont pu être identifiées dans le cadre de cette étude. 55% des dépenses ont été classées comme neutres, correspondant essentiellement aux dépenses culturelles et sociales. Au total, 78 % des dépenses ont ainsi un impact neutre, favorable ou très favorable au climat. Seules

1,8 % ont été classées « défavorable », correspondants principalement aux dépenses d'énergie d'origine non renouvelable et liées à la flotte de véhicules non électriques.

Cette première étape est très positive et le travail doit être poursuivi. En effet, le cadre méthodologique a vocation à évoluer, pour notamment intégrer davantage de dépenses dans l'évaluation et d'évaluer les dépenses également à l'aune de leur impact sur la pollution de l'air, la biodiversité, la santé et la précarité énergétique par exemple. De nombreuses grandes villes ont d'ores et déjà fait part de leur souhait de mettre en place un nouveau groupe de travail pour pouvoir faire évoluer ce cadre. Paris sera bien entendu en première ligne pour participer à ces réflexions.